Paris Biotech Santé

PEGMATISS BIOTECH
représentée par son Président Tewfik KADRI
1 rue de Chablis Université Paris Nord – UFR SMBH
93000 BOBIGNY

Facture n°024/2026

Paris, le 6 octobre 2026

FORFAIT INCUBATION - PEGMATISS BIOTECH

Référence : Convention d'incubation entre PEGMATISS BIOTECH et PARIS BIOTECH SANTE signée le 6 octobre 2025

Première tranche du forfait d'incubation (8 000 € HT) prévue à l'article 2.2.2 de la convention d'incubation *Ce forfait correspond à l'ensemble des services d'incubation prévus par la convention, comprenant notamment l'accompagnement stratégique, l'appui à la recherche de financements, l'accès aux ressources et au réseau de Paris Biotech Santé.*	
Total H.T.	8 000,00
T.V.A. (20%)	1 600,00
Total TTC	**9 600,00**

Paris Biotech Santé . Faculté de Santé Paris Cité . Site Cochin . 24, rue du Faubourg Saint Jacques.75014 PARIS . Tél. : 01 53 10 53 50
facturation@parisbiotechsante.org . APE :7022Z . Siret : 434 969 317 00024

Paiement par virement bancaire à 30 jours

Conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce, tout retard de règlement est susceptible de donner lieu à une pénalité égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. En outre, le débiteur professionnel des sommes dues qui ne seraient pas réglées à bonne date est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros (art. D. 441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L. 441-10, II du Code de commerce).

code bancaire	code guichet	numéro de compte	Clé RIB
10278	06500	00020651301	47

IBAN	FR7610027806500000206513014 7
BIC	CMCIFR2A
Domiciliation	CME PARIS QUARTIER LATIN- 69 bd Saint Germain, 75005 Paris